



CMPP CAMSP SESSAD MDA

POUR UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE DE LA PERSONNE

Intervention du Dr Nicole Vaillant

Mai 2018, 50 ans du Fil d'Ariane

Le système de santé Français s'appuie sur des structures multiples : sanitaire pour la prise en charge hospitalière, médico-sociale et sociale pour des publics dit fragiles ou vulnérables, âgés ou handicapés, séjour ou en ambulatoire.

Grâce à l'efficacité de son organisation, à l'implication quotidienne de ses professionnels : médicaux, paramédicaux, techniques, administratifs, sociaux et sa propension naturelle à innover, il est considéré comme un système d'excellence, reconnue comme tel au niveau international.

Notre système sanitaire et médico-social respecte la liberté de choix de la personne : chaque français est libre de choisir son médecin traitant, un spécialiste, son établissement de santé, sa structure d'hébergement, ceci dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Depuis quelques années, nous sommes incités par nos autorités de tutelle à la mise en place d'une médecine de « parcours », regroupant la médecine, les soins, la vie ; à même de renforcer la prise en charge des patients et des consultants sur tout le territoire et de décloisonner les secteurs : soins de ville, soins hospitaliers, soins médico-sociaux.....

L'objectif est recherché et de prévenir, de soigner et d'accompagner les personnes, au plus près de chez elles et d'envisager le sujet dans sa globalité.

Historiquement, le sanitaire et le médico-social se sont construits en référence l'un par rapport à l'autre, oscillant entre séparation et rapprochement.

Initialement, ces deux secteurs se sont vus segmentés au regard des besoins des personnes.

En effet, le droit sanitaire s'est tourné vers les personnes dont la santé était menacée ou atteinte alors que le droit médico-social s'est lui tourné vers les personnes dont l'état de santé n'était qu'un élément parmi d'autres de leurs difficultés sociales.

Cette séparation s'est également construite avec la création de deux systèmes distincts par deux grandes lois ; celle du 31/12/1970 portant réforme hospitalière et l'autre du 3/06/1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

Depuis, et ce notamment au regard des évolutions des coûts et de pathologies, on constate un rapprochement certain de ces 2 secteurs, tant au niveau des droits des usagers qu'au niveau institutionnel.

Cette séparation des 2 secteurs entraînant des difficultés, notamment quant à l'aménagement des parcours de soins entre établissements de santé et établissements médico-sociaux, la loi HPST a reconfiguré le cadre juridique de l'action sociale et une certaine reconnexion entre les 2 secteurs s'est faite à travers la création des agences régionales de santé, l'intégration des projets du médico-social dans le projet régional de santé, l'intégration des projets du médico-social dans le projet régional de santé, la mise en place de procédures identiques à celles des établissements de santé (évaluation, accréditation) et l'instauration des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dans le secteur médico-social.

Ces modes de gestion distincts tendent vers un objectif commun : favoriser le parcours de vie de la personne et améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Cependant, il persiste des dysfonctionnements au premier rang desquels la discontinuité des soins et les ruptures de parcours des personnes ; des prises en charge peu adaptées et les disparités territoriales que nous ressentons particulièrement dans notre département, La Nièvre.

Ces dysfonctionnements et rupture de parcours sont actuellement mis en évidence grâce aux travaux effectués dans le cadre du projet territorial de

santé mentale, sous l'égide de l'agence régionale de santé, rassemblant les acteurs de sanitaire et de médico-social et tous les partenaires intervenants dans ce champ : libéraux, conseil départemental, services sociaux..... Cet énorme chantier rassemblant 40 personnes qui travaillent ensemble permet de dégager des pistes de réflexion et d'amélioration à mettre en place.

Il est à espérer que l'ARS Bourgogne Franche-Comté tienne compte de ces conclusions au travers d'un avenant au PRS du fait de nos particularités économiques, démographiques, sociologiques.

Les acteurs de terrain forment le vœu que les actes rejoignent les discours tenus.

Les personnes que nous accompagnons ont besoin de prise en charge adaptée effectuée par du personnel qualifié et formé.

La démographie médicale dans la Nièvre est catastrophique et va encore beaucoup se dégrader dans les 5 ans à venir.

La population du département baisse régulièrement ce qui peut être mis en rapport avec les problèmes de l'emploi mais aussi la diminution du recours possible au service d'urgence.

La meilleure prévention auprès des jeunes enfants permet leur orientation rapide vers le sanitaire ou le médico-social, il existe donc une augmentation de la demande, comment le satisfaire sans moyens ou personnels supplémentaires ?

Au Fil d'Ariane, structure médico-sociale, nous travaillons en lien étroit avec le sanitaire, que ce soit avec l'équipe du Dr Benabdelmalek, chef de service de pédiatrie au CHAN ou avec l'équipe de Mme le Dr Carlier, chef de service de pédopsychiatrie au CHAN, des conventions se sont mis en en place et des rencontres de travail ont lieu pour le meilleur bénéfice des petits, des enfants et des adolescents.

Les acteurs de la santé et du médico-social sont impliqués, engagés, porteurs de projet souvent audacieux mais parfois freinés par des tutelles piégées du fait d'une double contrainte : améliorer la qualité tout en rationalisant les coûts.

Nous conservons notre dynamisme, nos convictions, nos valeurs au service de l'autre, valeurs qui sont : humanisme, empathie, honnêteté, écoute,.....

Etre soi-même, est un combat permanent car rien n'est jamais acquis durablement.

Etre ensemble est également une gageure car c'est bien le collectif qui est à la base d'une organisation devant favoriser l'accompagnement de personnes singulières et donc différentes avec des professionnels eux-mêmes singuliers et différents.

Enfin, je rappellerai la définition donnée par l'OMS : « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »